

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 27 janvier 2015

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - A. ETCHEBERRY - S. RALL
E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. DECOUZ
B. CHAUVET - E. BARTHES - V. GOUTEUX - D. POURCHER
JL. BOUDRY - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - F. ROGARD
B. MILCAMP - E. VANESSE - D. ALAMICHEL - A. BOUSSER
JP. LAURENSON M. KUNG - L. BERONJA - R. SUSS - C. PABON
M. CERAMI

Absents excusés : JC. CHARLIER (procuration à B. FRAMMERY) - C. MARTIN
(procuration à M. COIN) adjoints - B. GUERQUIN (procuration à
A. CHARILLON)

1. PRESENTATION DU PROJET DE REMBLAIEMENT PAR LE GROUPEMENT NABAFFA / PELICHET / FAMY

Didier NABAFFA, représentant de l'entreprise NABAFFA, présente le projet de remblaiement de terrains sur la route de l'Europe.

Il rappelle les objectifs et intérêts des remblaiements de terrains, les difficultés à trouver des emplacements, la procédure d'instruction des demandes d'autorisation et explique ensuite plus précisément le projet précité.

Suite à cette présentation, Didier NABAFFA répond aux questions des membres du Conseil, concernant notamment les précautions prises sur le plan écologique ainsi que le calendrier prévisionnel du projet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ajout d'un point relatif au retrait de JP. LAURENSON de la Commission Eau et assainissement de la CCPG, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 02/12/2014
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT COLLEGE LE JORAN
- FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIVOM : MARCHE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET PRODUITS D'ENTRETIEN
- CONVENTIONS CCPG / COMMUNE
 - A. PROJET SCCV PREVESSIN MATEGNIN - ROUTE DE MATEGNIN
 - B. PROJET SNC COGEDIM - LA BRETONNIERE
- REGULARISATION PROPRIETE FONCIERE DU COLLEGE LE JORAN
- BAIL EMPHYTEOTIQUE SEMCODA
- TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU : CONTRAT D'HEBERGEMENT D'UNE ANTENNE
- PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT

POLYVALENT D'ENTRETIEN

- RECENSEMENT POPULATION 2015 : REMUNERATION AGENT COORDONNATEUR ET AGENT RECENSEUR CHARGE DE LA SAISIE DES DONNEES
- SALLE PLURIVALENTE DE LA BRETONNIERE : APPROBATION NOUVEAU REGLEMENT D'UTILISATION
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Remerciements CCAS Sauverny pour subvention
 - Elections départementales

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée A. BOUSSER.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 02/12/2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Comité technique du 18/12/2014 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY rappelle que le personnel a élu ses nouveaux représentants au Comité Technique lors des élections professionnelles du 04/12/2014. Ces derniers ont rencontré les représentants des élus lors d'une 1^{ère} réunion du Comité le 18/12/2014. Des réunions ont notamment été programmées afin de relancer le groupe de travail sur les RTT et le temps de travail.

b. Commission Personnel du 26/01/2015 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY présente les différents points étudiés par la Commission :

- augmentation du temps de travail d'un agent technique : ce point fera l'objet d'une délibération présentée lors de la présente séance,
- demandes de temps partiel,
- avis favorable à la demande de mise en disponibilité d'un policier municipal à partir du mois de mai. B. FRAMMERY précise que ce départ sera remplacé.

c. Commission scolaire du 19/01/2015 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente les différents points étudiés par la Commission :

- relance de l'aide aux devoirs à l'école de la Bretonnière, 2 fois par semaine. La recherche de bénévoles supplémentaires continue afin de pouvoir proposer cette aide 4 fois par semaine ;
- travaux de réhabilitation à l'école des Grands Chênes ;
- organisation des activités péri-éducatives : les retours sont très positifs. Les parents et intervenants sont très satisfaits de la communication et de la coordination mise en place par le service scolaire.
- Nouvelle école :
 - point sur le début des travaux (déboisement) ;
 - réunion de présentation de ce projet aux habitants ;
 - conséquence sur l'organisation administrative : refonte de la carte scolaire, organisation des transports scolaires et statut de l'école intercommunale ;
- Orientations budgétaires :
 - l'exécutif est favorable à une participation financière des familles aux activités péri-éducatives. La Commission, quant à elle, était plutôt défavorable.

- Modification des tranches de quotient familial : une réflexion est en cours sur la création d'une 4^{ème} tranche. A. ETCHEBERRY précise que les communes d'Ornex et de Ferney-Voltaire fonctionnent déjà avec 4 tranches.

A la question de R. SUSS, A. ETCHEBERRY répond qu'aujourd'hui le coût des activités péri-éducatives est de 340 € par enfant. Elle explique qu'une réflexion globale est en cours afin de le réduire, notamment en négociant les tarifs de certains intervenants. Elle précise qu'en faisant participer les familles financièrement, le coût restant à charge de la Commune serait de l'ordre de 144 € par enfant.

Concernant les tranches de quotient familial, elle explique qu'aujourd'hui, environ 20 familles sont dans la tranche inférieure, 40 dans la tranche intermédiaire et 440 dans la tranche supérieure. Au vu de cette répartition, il apparaît que ces tranches ne sont pas adaptées aux revenus moyens sur la Commune.

- Sécurité aux abords des écoles, notamment aux Grands Chênes, avec la circulation des voitures et des bus.
- CMJ : investissement très important des élus et des enfants.
- Divers : demande d'une scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans et demi. La Commission n'y est pas favorable.

d. Commission Urbanisme - Cœur de village du 21/01/2015 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG présente les différents points étudiés par la Commission :

- 4 déclarations préalables ont été délivrées ;
- 5 permis de construire ont été étudiés, dont 4 ayant reçu un avis favorable ;
- présentation, par le promoteur « Franco-Suisse », d'une demande de modification du projet de 28 maisons et 6 logements sociaux à Brétigny, consistant à augmenter le nombre de maisons afin de réduire les prix de vente des villas. La Commission a émis un avis défavorable à cette modification.

E. IMOBERSTEG informe que la prochaine réunion de la commission se tiendra le 25/02/2015.

e. Commission Finances et Administration générale du 13/01/2015 (M. COIN)

- Finances : M. COIN précise que les points abordés par la Commission seront discutés lors de la présente séance.

- Administration générale :

- M. COIN explique qu'un formulaire a été distribué aux membres du Conseil afin de confirmer le moyen par lequel ils souhaitent recevoir les convocations aux séances du Conseil municipal (courrier ou voie dématérialisée). Il rappelle que l'envoi par courrier est source de dépenses en papier et en frais d'affranchissement.
- M. COIN fait circuler auprès des membres du Conseil un planning de participation aux élections départementales.

f. Comité du SIVOM du 21/01/2015 (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de cette réunion :

- installation d'une nouvelle déléguée, L. ANSELLEM, au SIVOM, suite à la démission de S. VEYRAT ;
- changement des indemnités du Président et du Vice-Président, le SIVOM ayant dépassé le seuil de 20 000 habitants ;
- présentation de l'étude pour l'offre de soins par le cabinet Diotima ;
- création d'un groupement de commande pour les fournitures administratives et produits d'entretien ;
- validation des tarifs du séjour pour les enfants organisé dans le cadre de l'ALSH ;
- adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

- débat d'orientation budgétaire, prévoyant notamment le maintien des participations de chaque commune.

g. CCPG (A. CHARILLON)

- Madame la Maire explique qu'un bureau d'études accompagnera la CCPG dans la définition et la mise en œuvre de son projet de territoire. Celui-ci sera soutenu par le département.
Les objectifs sont, entre autres, d'identifier les enjeux et les ambitions du territoire, à l'échelle communale et intercommunale (atouts et faiblesses).
La Maire propose aux membres du Conseil intéressés de lui faire part de leurs idées sur ces sujets.
- Annulation des élections municipales de Challex ayant pour conséquence l'application de la réduction du nombre de conseillers communautaires (13).

5. ELECTION DELEGUE SUPPLEANT COLLEGE LE JORAN

Madame la Maire rappelle au Conseil sa délibération n° 10-05/2014 du 13 mai 2014, par laquelle Mme Emmanuelle VANESSE était élue déléguée du Conseil municipal au Conseil d'Administration du collège Le Joran.

Elle explique que suite à la demande de la direction du collège, il convient de nommer un délégué suppléant.

Délibération : le Conseil municipal élit par 29 voix, au scrutin public, M. Mario CERAMI en qualité de délégué suppléant au Conseil d'administration du Collège Le Joran.

6. FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. COIN explique que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire mais ne fait pas l'objet d'une délibération. Il rappelle que le budget doit être voté dans les 2 mois suivant le débat.

1°) Il expose tout d'abord au Conseil **le contexte budgétaire :**

- Au niveau national, le gouvernement a décidé une économie de 50 milliards d'euros pour les 3 ans à venir, comprenant une baisse de 11 milliards pour les collectivités locales durant cette période. La baisse cumulée entre 2014 et 2017 atteindra ainsi 28 milliards.

Pour les communes la baisse est de :

- 2014 : 588 millions
- 2015 : 2 milliards
- 2016 : 3,4 milliards
- 2017 : 4,9 milliards.

- Le fonds de compensation de la TVA passe de 15,482 à 15,761 % en 2015 pour compenser l'augmentation de la TVA de 19,6 à 20 %.

- Les fonds de péréquation : augmentation des redevances (FPIC, FNGIR). Les montants ne seront connus qu'en cours d'année.

Concernant le contexte budgétaire communal, M. COIN précise que la population de la Commune a fortement augmenté ces dernières années. Cette augmentation a une incidence sur les montants des fonds de compensation et de péréquation.

- La compensation financière franco-genevoise (CFFG) : son montant s'établit à 2 558 754 €, soit une hausse de 11,5%, due à l'augmentation du reversement suisse et à l'accroissement du nombre de frontaliers « genevois » (+ 40) passant ainsi leur nombre à 1295. La Commune de Prévessin-Moëns est celle ayant connu la plus forte augmentation du nombre de frontaliers.

M. COIN précise que les fonctionnaires internationaux et les membres du CERN ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre.

JP. LAURENSEN ajoute qu'il ne s'agit que des frontaliers genevois, les frontaliers

« vaudois » n'étant pas pris en compte.

M. COIN présente ensuite les projets du SIVOM pour 2015. Il précise que ce dernier n'a pas de fiscalité propre et ne fonctionne que par le financement de ses Communes membres qui évolue en fonction des projets :

- aménagement d'une cuisine centrale pour les écoles ;
- étude et réalisation d'une nouvelle structure sportive pour répondre aux besoins du collège et du lycée de Ferney-Voltaire ;
- étude et construction d'une nouvelle gendarmerie.

Le montant définitif de la participation de la Commune devrait être revu à la baisse et passer à 600 000 € pour 2015.

M. COIN présente le budget de la CCPG : la fiscalité reste inchangée malgré une baisse des dotations. Les recettes de fonctionnement sont en baisse et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, avec une augmentation de 1,7 % et une masse salariale stable.

2°) L'analyse financière de la commune et les perspectives pour 2015

M. COIN présente les dépenses et recettes de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : la Commune a réussi à maîtriser ces charges. Les efforts faits sur certains postes (entretien voies et réseaux, kakemonos, petites fournitures, activités écoles....) permettent de compenser les autres augmentations.
- Charges de personnel : augmentation prévisionnelle de 16,1% comprenant la revalorisation des catégorie C, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la prise en compte sur l'année entière des postes créés en 2014, notamment pour les nouvelles classes, le rattrapage des sous-effectifs de certains services et les créations de postes (1 poste aux services techniques, remplacements congés maternité, 1 poste de directrice de l'administration).
- Autres charges de gestion courante : elles évoluent en fonction de 3 principaux postes :
 - la participation au SIVOM ;
 - la participation au SDIS augmente de 8% passant à 112 890 € ;
 - la subvention à ALFA3A pour la gestion des accueils de loisirs.
- Charges financières :
 - réalisation d'un emprunt pour la construction de la nouvelle école : les annuités seront plus élevées pour rembourser la dette ancienne à laquelle s'ajoutent les intérêts du nouvel emprunt. M. COIN précise que le remboursement du capital du nouvel emprunt ne commencera qu'en 2016 ;
 - paiement des intérêts sur les phases de préfinancement des prêts 2015.

Les recettes de fonctionnement

- Impôts locaux :
 - augmentation des bases de 0,9% et maintien des taux pour les résidences principales,
 - augmentation pour les résidences secondaires de 11,77 à 12,42 % pour compenser l'augmentation de l'abattement général à la base sur les résidences principales,
 - grande incertitude quant aux droits de mutation, source importante de revenus pour la Commune, en raison du contexte économique. Le montant perçu en 2014 de 350 000 € était en baisse par rapport aux années précédentes.
- Compensation Financière Franco Genevoise : dépend du nombre de frontaliers de la commune, travaillant sur le canton de Genève, et du cours du Franc Suisse dont le montant peut varier significativement.

A la question de R. SUSS sur le cours du Franc Suisse, M. COIN répond qu'il est arrêté au moment du versement de la CFFG à la France.

- Dotations et participations :
 - la diminution de la DGF a été de 60 000 € pour 2014. La baisse pour 2015 est estimée à 140 000 € supplémentaires soit 200 000 € cumulés en deux ans ;
 - le fonds d'amorçage de l'Etat pour les rythmes scolaires et l'aide de la CAF seront maintenus et pérennisés.
- Produits des services :
 - augmentation continue des redevances périscolaires (cantine et transport scolaire) compte tenu des effectifs,
 - fluctuation de la redevance perçue pour les dépôts de terres (recettes non récurrentes).
- Autres produits de gestion courante : loyers perçus pour restaurant, château, appartements et location de salles.

M. COIN présente ensuite les recettes et dépenses d'investissement :

- Modes de financement des investissements :
 - par le FCTVA et la TLE/TA ;
 - par l'autofinancement ;
 - par les subventions éventuelles ;
 - par l'emprunt pour la nouvelle école.
- Investissements projetés pour 2015 :
 - La poursuite des programmes engagés :
 - la nouvelle école,
 - la salle polyvalente Gaston Laverrière : vestiaires et salle de réception en cours de finition,
 - l'agrandissement de l'ancienne Mairie de Vésegnin,
 - les tennis à Vésegnin,
 - la finition de la mise en conformité de l'accueil de loisirs du Prieuré.
 - Programmes 2015 :
 - le plan d'aménagement de Vésegnin,
 - la piste cyclable route de l'Europe,
 - l'aménagement des eaux pluviales chemin de la Garenne,
 - les vestiaires des services techniques,
 - la réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes,
 - la réhabilitation du bâtiment de la Mairie (toiture + isolation),
 - la pose des abribus,
 - la mise en place de la vidéo protection,
 - l'allée piétonne parc du Château,
 - la route Bellevue,
 - l'assainissement route du Château, en coopération avec la CCPG.

Suite à cette présentation, JP. LAURENSON demande des précisions sur certains travaux :

- les aménagements à l'école des Grands Chênes : A. ETCHEBERRY précise qu'une partie des travaux consistera en un réaménagement des extérieurs ;
- l'aménagement d'un chemin dans le parc du château : JP. LAURENSON rappelle que les conseillers de la minorité y sont opposés et plus particulièrement à un passage obligatoire par le parc. Madame la Maire répond qu'en le rendant plus attractif et plus sécurisé on incitera les personnes à y passer. Elle ajoute que ce projet n'exclut pas la création d'un trottoir le long de la route adjacente au parc.
- la nouvelle école : JP. LAURENSON souhaite rappeler que, contrairement à ce qui est dit par l'actuelle majorité, le chiffrage de ce projet a été correctement évalué puisqu'en juin 2013 une autorisation de programme a été ouverte, par délibération, avec un montant d'opération à 10,2 millions d'euros TTC. Il précise que seuls les voiries et réseaux divers n'étaient pas inclus.

M. COIN répond que le projet de l'école s'élève à 7 millions d'euros auxquels s'ajoutent 1 million d'euros pour la rémunération des architectes, 1 million d'euros pour l'aménagement de la voirie aux abords de l'école, le montant pour les imprévus et les indexations, et le coût de la TVA. Le total s'élevant en effet à environ 12 millions d'euros.

M. COIN conclut en expliquant que la Commune va devoir faire un emprunt de l'ordre de 6 millions d'euros. Le budget sera voté lors de la séance du Conseil municipal du mois de mars 2015.

7. GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIVOM : MARCHÉ DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET PRODUITS D'ENTRETIEN

M. COIN expose au Conseil que par délibération du 19/11/2014, le Comité syndical du SIVOM de l'Est Gessien a approuvé la mise en place d'un groupement de commande pour les marchés de fournitures administratives et de produits d'entretien.

Il explique que le SIVOM propose d'être le coordonnateur du groupement de commande précité, afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Le coordonnateur assurera la procédure de passation des marchés jusqu'à l'attribution (préparation, centralisation des besoins, organisation technique et administrative des procédures de consultations, convocation et organisation de la CAO, constitution des dossiers, information et transmission au préfet), dans le respect des dispositions du Code des marchés publics.

M. COIN précise que la Commission d'Appel d'Offres du groupement, chargée de l'attribution des marchés afférents, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant issus de la CAO de chaque membre non coordonnateur, élus par leur assemblée délibérante, et sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Il explique qu'une convention d'adhésion, devra être signée entre le SIVOM et les Communes membres du groupement (Prévessin-Moëns, Ornex et Ferney-Voltaire) afin d'entériner les modalités de fonctionnement et de déterminer les obligations respectives de chacune des parties, étant précisé que chaque membre du groupement signera les marchés et s'assurera de leur bonne exécution.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil :

- *approuve l'adhésion de la Commune à ce groupement de commande ;*
- *approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention constitutive du groupement de commande ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les marchés et documents y afférents ;*
- *élit Mme Elisabeth DECOUZ, conseillère municipale, en tant que représentante titulaire et Mme Séverine RALL en tant que représentante suppléante de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.*

8. CONVENTIONS CCPG / COMMUNE

M. COIN expose au Conseil que par délibérations du 20 novembre 2014, la Communauté de Communes du Pays de Gex a approuvé deux conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) relatives à deux projets immobiliers sur la Commune.

Ces deux projets nécessitant la réalisation d'équipements publics sous maîtrise d'ouvrage communale, il explique qu'il convient d'organiser les rapports entre la CCPG, signataire des conventions PUP, et la Commune.

A) PROJET SCCV PREVESSIN MATEGNIN - ROUTE DE MATEGNIN

M. COIN explique au Conseil que cette société projette la réalisation d'un programme immobilier de 67 logements, dont 20 logements sociaux. Cette opération

implique la réalisation de divers équipements publics : renforcement du réseau communautaire d'alimentation en eau potable sous la route de Mategnin (compétence CCPG) et la création d'une classe d'école (compétence Commune). La participation financière de la SCCV PREVESSIN MATEGNIN aux équipements publics, correspondant aux besoins de son opération, s'élève à 331 200 €, pour un montant total des travaux de l'ordre de 600 000 €, à charge des 2 collectivités.

Concernant la part communale, il précise que la SCCV PREVESSIN MATEGNIN participera au 7/10 du coût d'une classe à réaliser dans le nouveau groupe scolaire, soit 315 000 € : montant calculé par l'application d'un ratio de 0,32 enfant par logement pour un coût d'une classe fixé à 450 000 €.

B) PROJET SNC COGEDIM - LA BRETONNIERE

M. COIN explique au Conseil que cette société projette la réalisation d'un programme immobilier de 88 logements, dont 26 logements sociaux. Cette opération implique la réalisation de divers équipements publics :

- extension du réseau d'eau potable (compétence CCPG) ;
- aménagement voirie communale, aménagement de plateaux ralentisseurs, extension des réseaux eaux pluviales et électriques et classe d'école (compétence Commune).

La participation financière de la SNC COGEDIM aux équipements publics, correspondant aux besoins de son opération, s'élève à 389 700 € pour un montant total de l'ordre de 808 800 €, à charge des 2 collectivités.

Concernant la part communale, la SNC COGEDIM participera :

- à 25% du coût prévisionnel des travaux de voirie (dont acquisition foncière) et de l'extension des réseaux divers : 78 950 € ;
- aux 2/3 du coût d'une classe à réaliser dans le nouveau groupe scolaire, sur les mêmes bases que celles mentionnées ci-dessus, soit 300 000 €.

Il précise que les équipements publics réalisés pour cette opération immobilière desserviront également les terrains contigus classés actuellement en zone 2 AU. Un périmètre élargi a été délimité et les modalités de partage des coûts par secteur ont été définies. Les futures opérations participeront, dans le cadre de nouvelles conventions, à la prise en charge de ces mêmes équipements publics, qu'ils soient encore à réaliser ou déjà réalisés.

Par conventions, la CCPG s'engage à reverser à la Commune l'ensemble des participations perçues pour les équipements publics de compétence communale et procédera au paiement des sommes dues dans le mois suivant leur encaissement effectif conformément aux délais de paiements définis dans chaque convention PUP.

A la question de JP. LAURENSEN, M. COIN répond que les versements de ces participations n'interviendront qu'à la fin des travaux de l'école.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil :

- *approuve les termes des conventions à intervenir entre la CCPG et la Commune ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions, ainsi que tous documents afférents.*

9. REGULARISATION PROPRIETE FONCIERE DU COLLEGE LE JORAN

M. COIN expose au Conseil que la Commune est toujours propriétaire des parcelles cadastrées section AX 6 et 7 sur lesquelles est implanté le collège Le Joran. La surface exacte sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage.

Il explique que le Conseil Général souhaite régulariser la situation domaniale de ces parcelles conformément à la loi n° 2004-809 qui précise : « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le

Département effectuée sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction, ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. »

Il propose au Conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs au transfert de propriété, étant précisé que les frais de géomètre et d'acte seront à charge du département.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

10. BAIL EMPHYTEOTIQUE SEMCODA - SECTEUR DES ACCULATS

M. COIN explique au Conseil que la Commune est propriétaire d'un terrain situé secteur des Acculats. Elle envisage d'en céder une partie par bail emphytéotique à la SEMCODA en vue de la réalisation d'un programme de 10 logements collectifs :

- 8 logements financés en PLI ou en financement libre ; ces logements seront attribués par la Commune,
- 2 logements sociaux financés à l'aide d'un prêt PLUS (logements aidés).

Le bail, conclu entre la Commune et la SEMCODA pour une durée de 50 ans, sera effectif sous réserve de l'obtention, par cette dernière, du permis de construire relatif au programme précité.

Il précise que ce bail prévoit, entre autres, le versement d'un loyer symbolique de 1 euro et définit les engagements respectifs de chacune des parties, notamment :

- l'obligation, pour la SEMCODA, d'entretenir les immeubles loués et aménagements en parfait état et de contracter les assurances nécessaires ;
- l'obligation, pour la Commune, de solliciter l'avis des Domaines avant réitération de l'acte définitif devant Notaire.

JP. LAURENSEN précise que la Commune devra rester vigilante quant aux tarifs des loyers appliqués pour les logements en PLI ; la SEMCODA s'étant engagée par écrit à appliquer des loyers à 10 €/m², charges comprises.

A la question de S. RALL, Madame la Maire répond que le nombre de logements a été fixé à 10 et ne pourra pas être augmenté.

JL. BOUDRY rappelle les problèmes rencontrés avec certains bailleurs sociaux concernant l'entretien des logements.

Délibération : à l'unanimité le Conseil :

- *approuve les termes du bail emphytéotique à intervenir entre la Commune et la SEMCODA ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit bail, ainsi que tous documents afférents, étant précisé que les frais de géomètre et d'acte seront à charge de la SEMCODA.*

11. TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU : CONTRAT D'HEBERGEMENT D'UNE ANTENNE

S. RALL expose au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Gex vient de notifier un marché relatif à la télérelève de l'ensemble de ses compteurs d'eau potable. Elle explique que ce dispositif ambitieux et novateur, couplé à la sectorisation du réseau, va permettre de gérer en direct et d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable. D'autre part ce système permettra à l'utilisateur du Pays de Gex d'être alerté des fuites éventuelles et de suivre en temps réel sa consommation personnelle.

Ce marché, attribué à SIGFOX par la CCPG nécessite la pose d'antennes radio sur des points en élévation disposant d'une connexion électrique et ADSL.

Elle propose que la toiture de la Mairie accueille une antenne discrète de dimension modeste (2 cm de diamètre et 70 cm de hauteur). En contrepartie SIGFOX versera une somme forfaitaire de 50 € par an au titre de dédommagement pour la consommation électrique de ses équipements ainsi qu'une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 100 €.

S. RALL ajoute que dans ce cadre un contrat d'hébergement d'une antenne doit être signé entre la Commune et la société SIGFOX afin d'entériner notamment les conditions d'implantation, de mise en service, d'entretien et de maintenance de ce dispositif et de déterminer les responsabilités de chacune des parties.

Aux questions de M. KUNG et W. GRANDPRE sur les risques de l'installation de cette antenne, Madame la Maire répond qu'en ce qui concerne le niveau d'ondes émises, celui-ci est 10 fois inférieur à celui d'un téléphone portable. Du point de vue de la sécurité, les risques d'incendie ou autre incident sont extrêmement limités.

A la question de Mme BERONJA, E. IMOBERSTEG répond que l'installation de l'antenne n'aura pas d'incidence sur le déroulement des travaux de couverture prévus sur la toiture de la Mairie. Il ajoute qu'après avoir étudié les autres lieux d'installation possibles, la Mairie s'avère le meilleur choix.

Délibération : par 21 voix pour, 4 voix contre (JL. BOUDRY, M. KUNG, L. BERONJA et M. CERAMI) et 4 abstentions (E. DECOUZ, W. GRANDPRE, E. VANESSE et D. ALAMICHEL), le Conseil mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer ladite convention à intervenir avec la société SIGFOX ainsi que tout document afférent.

12. PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

B. FRAMMERY explique au Conseil qu'en raison d'une redistribution des tâches d'entretien au sein des écoles, il convient de faire évoluer le temps hebdomadaire de travail d'un agent en le passant de 20h à 21h. Il précise que cette augmentation permettra également de limiter les heures supplémentaires actuellement effectuées par les ATSEM pour ces tâches.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission Personnel du 26/01/2015.

Il propose de délibérer afin d'intégrer cette modification au tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} février 2015.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

13. RECENSEMENT POPULATION 2015 : REMUNERATION AGENT COORDONNATEUR ET AGENT RECENSEUR CHARGE DE LA SAISIE DES DONNEES

B. FRAMMERY expose au Conseil qu'un agent de la commune a été nommé coordonnateur du recensement. Cette mission est réalisée en plus de sa charge de travail habituelle. Il explique que l'arrêté n° 186/2014/DG, en date du 16 juin 2014, stipule que sa rémunération doit être fixée par délibération.

Il ajoute qu'un agent extérieur à la commune a été nommé agent recenseur chargé de la saisie des données et sera rémunéré en fin de recensement selon un taux horaire pour l'ensemble des heures réalisées.

Après consultation de la commission Personnel du 26/01/2015, il propose que l'agent coordonnateur soit rémunéré en heures supplémentaires et que l'agent chargé de la saisie des données soit rémunéré 11 € brut de l'heure, étant précisé que le taux horaire du SMIC est, au 1^{er} janvier 2015, de 9.61 € brut.

A la question de L. BERONJA, M. COIN répond que le nombre de personnes ayant répondu par Internet sera connu en fin du recensement.

Madame la Maire rappelle l'importance de répondre au recensement.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

14. SALLE PLURIVALENTE DE LA BRETONNIERE - APPROBATION NOUVEAU REGLEMENT D'UTILISATION

L. ANSELLEM expose au Conseil que la salle plurivalente de la Bretonnière est utilisée de manière régulière pour les activités scolaires et périscolaires de l'école et par une association chaque samedi matin.

Cette salle de 200 m² n'est en revanche pas ou peu utilisée en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Elle explique qu'afin de répondre à de nouvelles demandes d'associations communales (Sou des écoles des Grands Chênes, Fiesta Latina, Mwanama...), pour lesquelles il ne reste plus de créneau disponible à la salle polyvalente Gaston Laverrière, elle propose de leur permettre d'utiliser cette salle, à titre gratuit et de manière régulière, pour leurs activités associatives.

Elle précise qu'il convient en conséquence de revoir le règlement d'utilisation de la salle, en précisant les priorités d'utilisation (école et Mairie), l'ouverture limitative mais régulière à des associations communales, les périodes de mise à disposition, les consignes de sécurité et de nettoyage...

Ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} février 2015, abrogeant ainsi l'actuel règlement d'utilisation.

B. FRAMMERY précise que cette salle n'était jusqu'à présent pas utilisée par les associations pour des raisons de sécurité, notamment à cause de la porte de sortie de secours donnant accès à l'école. Une solution a été trouvée par les services techniques afin de rendre son utilisation possible.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

15. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ Maintenance préventive de l'éclairage public sur la Commune : contrat du 01/12/2014 avec la société SALENDRE pour une somme due en fonction des prestations exécutées.

16. DIVERS

- Remerciements CCAS Sauverny pour subvention.
- Elections départementales : M. COIN invite les élus à s'inscrire sur le tableau des permanences des dimanches 22 et 29 mars 2015.
- Commission eau et assainissement de la CCPG : JP. LAURENSEN informe qu'il ne souhaite plus faire partie de cette commission.

La séance a été levée à 22h45.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 3 mars 2015.